

Objectif 16 Maintenir en état les ouvrages militaires des crêtes et sauvegarder les traces physiques des frontières et les chemins anciens

Objectif 16 Maintenir en état les ouvrages militaires des crêtes et sauvegarder les traces physiques des frontières et des chemins anciens

Les ouvrages militaires anciens marquent certains paysages, notamment sur le secteur de l'Authion et celui de la Bonette-Restefond. Ailleurs, ils sont plus discrets mais constituent néanmoins des témoins de l'histoire du territoire.

Les ouvrages les plus caractéristiques et les plus accessibles tels que le Camp des Fourches et la Redoute des Trois Communes sont prioritairement mis en valeur pour transmettre cette histoire aux générations actuelles. Cette mise en valeur permet de comprendre les conditions de vie très dures des soldats de jadis. La mise en sécurité des ouvrages dans les sites les plus fréquentés peut s'avérer nécessaire.

L'établissement du parc est le garant principal de la préservation des emprises du domaine public, dont il obtient l'usage. Il les protège des travaux ou des activités susceptibles de les dénaturer et de les dégrader et d'en effacer la valeur historique.

Les crêtes portent également d'autres traces historiques : délimitations de frontières, chemins anciens, mines de grattage. Ces traces constituent un patrimoine protégé. L'impact des travaux qui peuvent être autorisés sur ces traces est réduit au maximum.

Action contractuelle 22 Sensibiliser les visiteurs à la valeur du patrimoine militaire, des frontières et des chemins anciens

L'établissement promeut avec ses partenaires la sensibilisation des visiteurs sur les sites concernés. La construction et l'utilisation des ouvrages est ainsi étudiée et transmise. Il associe notamment les écoles et les associations travaillant sur la mémoire ou le bâti. Les lignes de défense en barbelés, les délaissés de matériaux ou les zones de stockage de déchets, voire de munitions sont progressivement nettoyés, mais des études préalables permettent d'en conserver la mémoire. Ces actions sont expliquées aux visiteurs.

| Rôles de l'établissement public du parc | Contributions attendues des communes adhérentes | Principaux autres partenaires à associer |
|---|---|--|
| · porte et accompagne des projets | · soutiennent | Propriétaires concernés, Pays, Départements, Région, associations, autorités militaires, DRAC, autres services de l'Etat |
| L'action contractuelle 22 s'applique à tout le coeur du parc. | | |

page 55

Référence ID de l'article : #2035

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-11-07 13:49